



COMMUNE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 avril 2025  
(Date de convocation 7 avril 2025)

Délibération N° 20250410 – 3

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

**Étaient présents :** M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville  
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud  
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée M. Alexandre Pujo-Menjouet

**Secrétaire de séance :** Mme Aurore Ville

**Objet : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Monsieur le Maire rappelle que les budgets présentés ont été stabilisés lors de la dernière commission finances et se présentent comme suit :

➤ **Budget principal**

- Section de fonctionnement : 4 483 015,52 €
- Section d'investissement : 3 124 137,40 €

➤ **Budget annexe eau & assainissement**

- Section de fonctionnement : 508 288,04 €
- Section d'investissement : 389 481,60 €

➤ **Budget annexe Lotissement le Clos du Haillas**

- Section de fonctionnement : 274 710,17 €
- Section d'investissement : 185 298,14 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **Article 1<sup>er</sup>** : approuve le budget primitif 2025 du budget principal
- **Article 2** : approuve le budget primitif 2025 du budget annexe eau & assainissement
- **Article 3** : approuve le budget primitif 2025 du budget annexe du Lotissement le Clos du Haillas

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Date affichage : 17/04/2025

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre PUJO-MENJOUET

